

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20221125-lmc126040-DE-1-1

Date de télétransmission : 1 décembre 2022

Date de réception : 1 décembre 2022

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

*Séance du 25 NOVEMBRE 2022*

DELIBERATION N° 31

**CONVENTION CADRE AVEC L'UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-  
MARITIMES (UPE 06) - FSVIE 06**

⌘⌘⌘⌘

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la délibération prise le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Vu la délibération prise le 17 décembre 2021 par l'assemblée départementale, approuvant les orientations pour l'année 2022 des politiques sociales départementales, notamment de la politique Solidarités humaines ;

Vu ladite délibération approuvant également le nouveau Plan départemental d'insertion (PDI) 2022-2027 des Alpes-Maritimes, intitulé Plan emploi insertion 06 ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale, approuvant la nouvelle stratégie GREEN Deal 2026 ;

Vu la délibération prise le 30 novembre 2018 par l'assemblée départementale,

approuvant la stratégie SMART Deal, visant à soutenir et accompagner la transformation numérique sur le territoire des Alpes-Maritimes, et se déclinant en trois axes majeurs que sont l'éducation et la sensibilisation au numérique, la création de nouveaux services aux usagers et le soutien aux initiatives locales innovantes ;

Considérant que, via ladite stratégie, le Département s'est engagé à placer la question de la transition écologique au cœur de l'action départementale, notamment en ce qui concerne la transition énergétique ;

Considérant que l'Union pour l'entreprise des Alpes-Maritimes (UPE 06) œuvre depuis de nombreuses années, dans le cadre du MEDEF national, à la transformation numérique des très petites et moyennes entreprises, afin de les accompagner dans les domaines de la sensibilisation, la stratégie business, le développement des compétences (recrutement et formation continue) et la possibilité de financement public des projets ;

Considérant que le Département et l'UPE 06 souhaitent partager leur expérience afin de favoriser le retour à l'emploi et accompagner la transition écologique du territoire ;

Vu la délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale, approuvant la création du Fonds social d'aide à l'acquisition de véhicules électriques, à la transformation de véhicules thermiques en véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures de recharge (FSVIE 06) ;

Considérant les diverses demandes de financement formulées par des particuliers au titre dudit fonds ;

Considérant que ces demandes ont reçu un avis favorable des services compétents quant à la conformité des projets au règlement départemental, et que les intéressés n'ont pas, pour le même objet, atteint le plafond des aides prévues par la réglementation ;

Vu le rapport de son président proposant, dans le cadre des politiques Insertion et GREEN Deal :

- la signature d'une convention-cadre avec l'UPE 06 ;
- l'examen de diverses demandes de financement formulées par des particuliers au titre Fonds social d'aide à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures de recharge (FSVIE 06) ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- 1°) Concernant le partenariat avec l'Union pour l'entreprise des Alpes-Maritimes (UPE 06) pour la mobilisation en faveur de l'éducation, de l'emploi et de la formation, en lien avec les stratégies GREEN Deal et SMART Deal :

- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention cadre, dont le projet est joint en annexe, à intervenir, sans incidence financière, avec l'Union pour l'entreprise des Alpes-Maritimes (UPE 06) pour une durée de 3 ans, détaillant les mesures visant à renforcer les actions existantes et à en mener de nouvelles, autour de quatre axes :
  - l'éducation ;
  - l'emploi et la formation ;
  - la politique GREEN Deal ;
  - la politique SMART Deal.
  
- 2°) Concernant les aides financières départementales, dans le cadre du Fonds social d'aide à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures de recharge (FSVIE 06) :
  - d'accorder un montant total de subventions de 118 000 €, réparti entre les 25 bénéficiaires, dont la liste est jointe en annexe ;
  
- 3°) De prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 917, programme « GREEN Deal » de la politique Environnement du budget départemental.

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**



logo CD

# CONVENTION CADRE

---

Entre le Département des Alpes-Maritimes et  
L'Union Pour l'Entreprise des Alpes Maritimes (UPE06)

**POUR LA MOBILISATION EN FAVEUR DE L'INSERTION DANS L'EMPLOI, LA  
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE GREEN DEAL 06, LA STRATEGIE SMART  
DEAL 06, , ET LA GESTION DE L'EAU**

**CONVENTION CADRE POUR LA MOBILISATION EN FAVEUR DE L'INSERTION  
DANS L'EMPLOI, LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE GREEN DEAL 06, LE  
DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE  
ET LA GESTION DE L'EAU**

---

**Entre,**

**LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES,**  
Représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Charles Ange  
GINESY

**ET**

**L'UNION POUR L'ENTREPRISE DES ALPES-MARITIMES,** association de loi 1901,  
dont le siège social est situé à Saint Laurent du Var (06700) Avenue Guynemer – Cap VAR  
Bâtiment C2.

Représentée par Monsieur Pierre IPPOLITO, agissant en qualité de Président,

Ci-après dénommée « UPE06 »

**PREAMBULE**

Avec des objectifs communs autour de l'emploi et de la formation, mais aussi de l'innovation et du développement durable, le Département des Alpes-Maritimes et l'Union pour l'Entreprise des Alpes-Maritimes (UPE 06) souhaitent partager leurs expériences, croiser leurs idées et favoriser les échanges pour le retour à l'emploi des Maralpins mais aussi favoriser la transition écologique du territoire.

L'objectif de ce partenariat et de renforcer leur action sur les champs d'intervention qu'ils ont en commun et d'impulser des initiatives innovantes et vertueuses pour le territoire.

La collaboration avec l'Union pour l'Entreprise des Alpes-Maritimes (UPE06) prendra ainsi la forme d'initiatives innovantes et d'actions collectives en faveur de l'emploi, de la gestion de l'eau, de l'éducation et s'inclura pleinement dans la démarche innovante du Green deal 06.

**ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS DES PARTIES EN MATIERE D'EMPLOI ET DE FORMATION**

Dans un contexte où le chômage reste une des préoccupations majeures des Français, l'UPE 06 et le Département des Alpes-Maritimes ont fait de la bataille pour l'emploi une priorité commune et partagée. Après la grave crise sanitaire qu'a connu le monde depuis mars 2020, le taux de chômage est désormais plus bas que son niveau de 2019 dans notre région.

Cette reprise s'accompagne de tensions de recrutement dans de nombreux secteurs, souvent déjà en manque de main d'œuvre avant la crise sanitaire. Parallèlement, notre pays fait face à un problème structurel de chômage de longue durée, qui s'est encore accentué du fait de la crise sanitaire.

Nous sommes donc aujourd'hui dans une situation paradoxale, avec d'un côté des entreprises qui ne parviennent pas à recruter et, de l'autre, des chômeurs qui ne parviennent pas à retrouver un emploi. Pour soutenir et amplifier la reprise économique, il est essentiel de miser résolument sur la formation des actifs et de poursuivre nos efforts en direction de ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail.

A ce titre, l'UPE 06 et le Département s'engagent à développer les synergies entre les mondes du secteur économique, de l'insertion, et de la formation professionnelle, en facilitant la mobilisation de l'ensemble des dispositifs existants afin de répondre à la double problématique des tensions de recrutement et de la lutte contre la pauvreté.

En la matière, l'UPE 06 et le Département s'engagent à décliner dans des partenariats ad hoc les dispositifs de nature à contribuer à atteindre cet objectif commun du plein emploi.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA POLITIQUE GREEN DEAL 06**

Dans un contexte national et international où l'enjeu climatique et la santé s'imposent comme des sujets majeurs, où des événements d'ampleur et de fréquence croissante frappent les territoires et fragilisent les populations, les acteurs des Alpes-Maritimes doivent agir de concert pour promouvoir des initiatives innovantes afin de transmettre aux générations futures un capital plus résilient, qualitatif, à la hauteur du potentiel de ce territoire.

Au travers de sa politique GREEN Deal qui vient accélérer et démultiplier un engagement de longue date en matière de protection de la nature, d'écoresponsabilité et de croissance verte, le Département développe une politique d'adaptation et de transition volontariste qui s'exprime tant sur son patrimoine et ses compétences directes qu'auprès de l'ensemble des acteurs locaux, et ce, dans tous les champs et secteurs d'activité :

- transition énergétique
- agriculture locale durable pour une alimentation de qualité
- mobilité décarbonée douce
- préservation de la nature et des ressources naturelles
- exemplarité, sensibilisation et soutien des initiatives vertueuses

L'UPE06 de son côté a pour ambition d'inciter les chefs d'entreprise du territoire à s'engager dans la transition écologique. Sur l'ensemble des sujets, l'UPE 06 et le Département s'engagent à décliner, dans des formats de coopération à définir, des dispositifs de nature à atteindre l'objectif commun de transition écologique par des actions de sensibilisation et ou d'accompagnement des initiatives de leurs partenaires ou adhérents.

### ***Partenariat au titre du plan GREEN DEAL 06 et du Plan départemental de gestion de l'eau***

Par délibération du 07.10.2022, le Département a souhaité renforcer sa politique de gestion de l'eau par la mise en place d'un Plan départemental de gestion de l'eau, qui a vocation à engager des réflexions et des actions coordonnées visant à mieux anticiper les prochaines périodes de sécheresse.

Ce plan prévoit notamment la création d'un Observatoire départemental de l'Eau, qui a vocation à fédérer tous les acteurs de l'eau du territoire afin, à partir d'une connaissance partagée de la ressource et des besoins, d'optimiser la gestion de l'eau, d'organiser la solidarité territoriale et d'anticiper pour être mieux préparé aux périodes de crise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan départemental de gestion de l'eau, l'UPE06 s'engage à participer au comité de pilotage de l'Observatoire de l'eau et désignera, à ce titre, un représentant et un suppléant au sein de l'Observatoire départemental de l'Eau.

L'UPE06 s'engage par ailleurs à relayer auprès du milieu de l'entreprise les avancées des travaux de l'Observatoire de l'eau et ses recommandations, dans la perspective de créer au sein des entreprises une véritable culture de l'eau.

Elle facilitera, dans ce cadre, la diffusion via le site Internet de l'Observatoire de l'eau, les informations relatives aux aides financières publiques, notamment de l'Agence de l'eau, à destination des entreprises.

Le Département et l'UPE06 s'engagent à réaliser ensemble des actions de communication sur les enjeux liés à la ressource en eau, et, au moins une fois par an, à organiser un événement ciblé sur le thème de l'eau.

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA POLITIQUE SMART DEAL 06**

Dans un contexte d'évolution technologique galopante, le recours au numérique transforme en profondeur la société, le comportement des individus et leur relation à l'économie, au bien être, aux services, en proposant une multitude d'outils visant à simplifier et à accélérer la communication, l'action et les interactions et en développant de nouveaux besoins.

Les politiques publiques et les modalités d'exercice de celles-ci sont également concernées par ces évolutions, et c'est en cela qu'elles doivent s'adapter aux nouvelles attentes des usagers, prendre leur part dans l'accompagnement de tous les publics et s'intégrer dans de nouveaux écosystèmes d'acteurs. Pour ne pas subir ce changement, mais en faire une opportunité pour augmenter l'efficacité de son action, le Département souhaite résolument s'engager dans cette modernité, être force de proposition, s'imposer en acteur exemplaire et soutenir les initiatives innovantes qui contribuent à des services performants, porteurs de sens pour le développement du territoire, en synergie avec l'UPE 06, et au service des maralpins.

La stratégie SMART Deal initiée au Département en 2017 vise à soutenir et accompagner la transformation numérique sur le territoire des Alpes Maritimes. Elle se décline selon 3 axes majeurs : l'éducation et la sensibilisation au numérique, la création de nouveaux services aux usagers grâce au numérique et l'exemplarité du Département dans ses activités et dans le soutien aux initiatives locales innovantes.

L'UPE06 travaille depuis environ 6 ans dans le cadre des travaux du MEDEF national sur les sujets de la transformation numérique des très petites et moyennes entreprises afin de définir et proposer des leviers d'accompagnement tant sur le volet sensibilisation, stratégie business, le développement des compétences (recrutement et formation continue) que possibilité de financement public des projets.

Le Département s'engage à relayer l'offre d'acculturation aux métiers portés par l'UPE 06 auprès de l'ensemble des collègues maralpins publics et privés.

Le Département s'engage à proposer l'accès au SMART Corner aux membres de l'UPE 06.

Le Département et l'UPE 06 s'engagent à l'organisation d'événements communs type workshops thématiques ou conférences hébergées au SMART Corner visant à acculturer le

public des entrepreneurs à la question des données, au moyen d'optimiser leur gestion (inventaire, stockage, valorisation) et aux techniques et fonctions d'IA appuyant les différents cas d'usages possibles dans les métiers qui concernent les membres de UPE06.

Le Département s'engage à faire le lien avec la MIA, dont il est un membre fondateur, afin de qu'il mène avec l'UPE 06 une politique d'acculturation conjointe aux sujets relatifs à la transformation numérique.

L'UPE06 et le Département collaborent ensemble à la réalisation d'un programme et au contenu adapté, la MIA et les actions issues de ce partenariat pourront faire l'objet d'une communication au travers de l'outil « Perspectives IA » déployés auprès des membres adhérents du MEDEF.

## **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA POLITIQUE EDUCATIVE**

### ***Engagement en faveur de la découverte des métiers***

Le Département et l'UPE06 s'engagent à participer à l'orientation professionnelle des collégiens en proposant d'unir leur compétence au service des familles, des élèves et des collègues par l'intermédiaire de deux actions novatrices :

### ***L'acculturation aux métiers portés par l'UPE 06***

L'UPE06 regroupe 34 syndicats professionnels de branches professionnelles et 8.000 entreprises dans des secteurs aussi variés que le commerce, les services ou l'industrie.

- L'UPE 06 s'engage à proposer un programme d'interventions dans les collèges volontaires, visant à présenter les différents métiers relevant de ses compétences, en présence de chefs d'entreprise volontaires pour exposer aux adolescents leur propre parcours de vie.
- Le Département s'engage à relayer l'offre d'acculturation aux métiers portés par l'UPE 06 auprès de l'ensemble des collèges maralpains publics et privés par l'intermédiaire de la plateforme numérique d'offre d'actions péri éducatives « Ac'éduc 06 », afin de permettre la plus large lisibilité possible de l'action d'orientation.

### ***L'offre de stages de découverte professionnelle***

Le stage obligatoire de niveau troisième donne à l'élève l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation.

Il est l'occasion de découvrir le monde du travail, partager le quotidien de professionnels et bénéficier d'une expérience concrète, tout en permettant aux élèves de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation.

Afin d'aider les familles et les élèves maralpains à trouver un stage dans un des métiers dépendant des branches professionnelles rattachées à l'UPE 06, les cosignataires s'engagent à proposer des stages de découverte professionnelle de cinq jours.

- L'UPE 06 s'engage à lancer l'initiative « 1000 stages » pour les élèves scolarisés dans un collège public ou privé domicilié dans les Alpes-Maritimes.

- Le Département s'engage à ouvrir une plateforme de consultation des offres de stages via « **Mes démarches** » accessibles à toutes les familles concernées.

#### **ARTICLE 5- ROLE DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Département s'engage à promouvoir ses liens avec l'UPE06 y compris à travers sa participation à des syndicats mixtes.

#### **ARTICLE 6 - DUREE DES ENGAGEMENTS**

Cette convention cadre est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

#### **ARTICLE 7 - PILOTAGE DE LA MESURE**

Afin de respecter les engagements prévus au titre de la présente convention cadre des rencontres techniques trimestrielles seront mises en place.

Fait à Nice, le

En deux exemplaires

Pour le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes  
Charles-Ange GINESY  
Président

Pour l'UPE06  
Pierre IPPOLITO  
Président